



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2018

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)
Gérard VINAY
Yannick CAILLET

Marie-Jos LIGIER (1^{ère} adjointe)
Laurent BESNARD

Jackie WITZ (adjoint)
Daphné PERROT

Absents :

Henri VENTROUX (adjoint)
Liliane MARSAC
François MINEAU
Claudine LECLERE
Thierry HECTOR

Pouvoir donné à Marie-Jos LIGIER
Pouvoir donné à Yannick CAILLET
Pouvoir donné à Moïse CARON
Pouvoir donné à Gérard VINAY
Pouvoir donné à Laurent BESNARD

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19h30. Elle a été levée à 22h45.

Secrétaire de séance : Yannick CAILLET

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- I. Délibérations
- II. Questions diverses

Le CR du conseil municipal du 20 décembre 2017 a été validé par l'ensemble des conseillers.

Le maire Moïse CARON, annonce en séance que la date officielle de la démission d'Anne Marie CHOURAQUI de ses mandats municipaux pourrait être le 15 janvier au lieu du 04 décembre du fait d'un problème de réception en préfecture. En cas de confirmation, les votes réalisés lors du conseil du 20 décembre 2017 seraient alors à refaire.

I. DÉLIBÉRATIONS

1.1 Travaux du siège (clos des marguerites)

Le Maire, Moïse CARON a soumis à délibération du conseil municipal l'autorisation des travaux en vue du remplacement des candélabres au clos des Marguerites pour un coût de 3.166€.

Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	-------------	-----------

Le maire, Moïse CARON précise qu'il essaiera de rapporter la part communale de 20% à 7%



1.2 Prêt du CRCA (financement achat caméras)

Comme évoqué lors du précédent conseil municipal, le maire Moïse CARON soumet à délibération du conseil municipal le financement de l'achat de nouvelles caméras par un prêt à un taux de 0,32% avec paiement mensuel (218,43€) sur 5 ans.

Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.3 Redevance commerces mobiles

Le maire, Moïse CARON, soumet à délibération du conseil municipal, la décision d'appliquer une redevance de 12€ par camion et par jour de présence, toutes charges comprises.

Le vote se décompose comme suit :

Contre	0	Abstention	0	Pour	12
--------	---	------------	---	-------------	-----------

Le maire Moïse CARON demande à Daphné PERROT de prévoir une convention entre les commerces concernés et la mairie en se faisant aider si besoin de Yannick CAILLET pour sa rédaction.

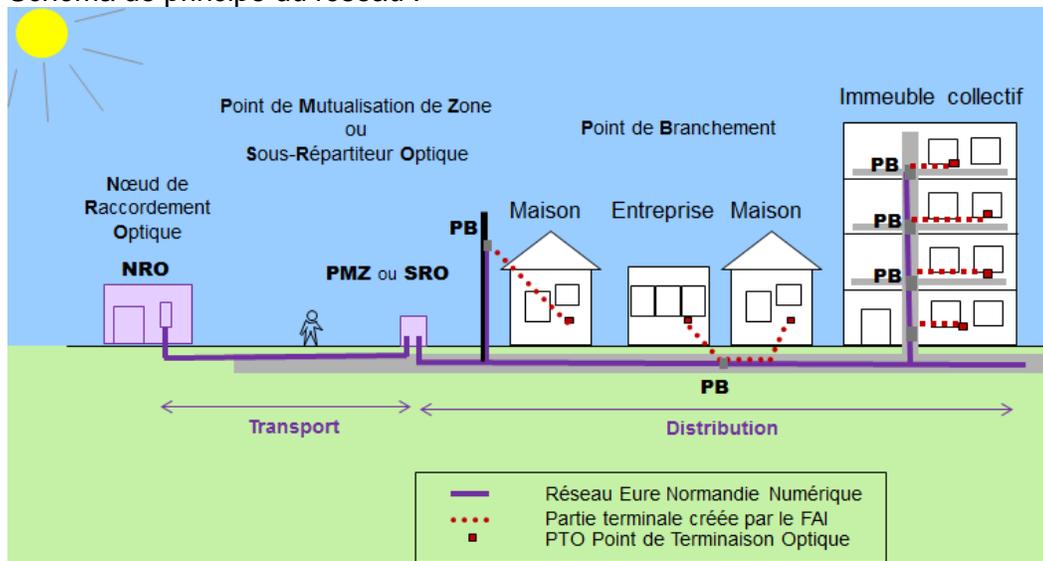
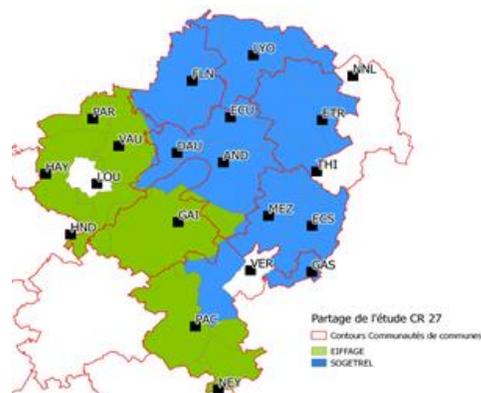
II. QUESTIONS DIVERSES

2.1 HAUT DÉBIT

Dans le cadre de l'arrivée de services très haut débit sur le territoire Eurois, pilotée par le syndicat mixte Eure Normandie Numérique, Orange s'est vu confier la conception et la construction du réseau en fibres optiques sur le territoire de la commune de Houlbec-Cocherel.

A ce titre, les travaux préparatoires à l'établissement de ce réseau vont commencer sous peu. Durant le mois de Janvier, un technicien de la société EIFFAGE (partenaire pour ces opérations de déploiement, en vert sur la carte ci-après) a parcouru les rues de la commune afin de relever et qualifier l'ensemble des immeubles et logements qui pourront, à terme, être desservis par une fibre optique. Ce recueil d'informations est primordial afin d'optimiser le dimensionnement du futur réseau.

Schéma de principe du réseau :





La phase de conception comprend :

- ⇒ Le relevé de BAL (Boîte à Lettre) : identification des immeubles et logements existants ou à venir et de leur mode d'adduction (aérien, souterrain...). lancement du conventionnement avec les syndic/bailleurs
- ⇒ Le dessin du réseau (APS) : positionnement du NRO et des SRO, dimensionnement et cheminement des câbles, positionnement des PBO
- ⇒ La réalisation des plans : contrôle des fourreaux et des appuis aériens sélectionnés, obtention des autorisations (permissions de voirie, Orange, ENEDIS, autres...)

Nota : Une fois le relevé de BAL effectué, la phase de conception du réseau débute et peut durer 8 à 12 mois avant intervention sur le terrain. (Dessin du réseau avec le positionnement des armoires de raccordement en lien avec la mairie puis à la phase de la réalisation des plans).

La phase de réalisation consistera en :

- ⇒ Construction des transports (du NRO aux SRO)
- ⇒ Réalisation de la distribution (des SRO aux PBO)

Parmi les points d'attention, seront pris en compte : les contraintes d'implantation des NRO et SRO, la réutilisation en priorité des infrastructures existantes, les passages en façade, le cas particulier des appuis ENEDIS et l'élagage.

Une fois le réseau déployé, il faudra le qualifier et ensuite les opérateurs pourront se positionner dans un délai de 2 mois.

Quelques précisions :

- ✓ Le raccordement n'est pas obligatoire. La fibre sera posée sur le domaine public, en limite de propriété, libre à chacun de se raccorder ou non, en faisant appel à un fournisseur d'accès à Internet (FAI)
- ✓ Le coût est de 60€ TTC pour le raccordement et de 50€ TTC pour les frais de mise en service. Ensuite vient le coût mensuel d'utilisation du service, de l'ordre de 30€ TTC pour les options de base (internet, TV, Téléphonie)
- ✓ Pour ce qui seraient des éventuelles nuisances liées à la fibre, celle-ci n'émet rien (ondes ou autres) et ne fait aucun bruit
- ✓ A ce jour, les grands opérateurs FAI comme Orange, Bouygues, SFR, FREE ne se sont pas encore positionnés sur ce réseau, mais le souhait est qu'ils soient présents à terme. A ce jour les FAI présents sont WIBOX, NORDNET, COMCABLE, KNET

2.2 COMMISSION URBANISME

Marie-Jos LIGIER, 1^{ière} adjointe et vice-présidente de la commission urbanisme et logement nous informe que 4 procédures sont toujours en cours contre le PLU.

2.3 GROUPE DE TRAVAIL – CIRCULATION

Laurent BESNARD, responsable du groupe de travail expose l'avancement des réflexions concernant l'amélioration de la circulation et la sécurisation des piétons dans la commune.

Parmi les points évoqués :

- ⇒ Mettre des priorités à droite sur les axes principaux (route de Gaillon, route de Pacy, rue Aristide Briand)
- ⇒ Privilégier certains axes de circulation en sens uniques
- ⇒ Sécuriser les abords de l'école et aménager des aires de dépose des enfants (pédibus, etc)
- ⇒ Implanter des ouvrages pour assurer le ralentissement des automobilistes (merlons, écluses, feux tricolores automatiques, etc.)
- ⇒ Création de nouveaux axes de circulation



Une réunion avec la DDTR (Direction Départementale Des Routes) est prévue afin d'obtenir son accord sur les différentes propositions vues en conseil.

2.4 COMMISSION ECOLE

Le vote du SIVOS n'a pas donné un avis favorable à l'accueil de leurs enfants à l'école d'Houlbec-Cocherel. Les échanges entre les différentes parties intéressées vont se poursuivre

2.5 DIVERS

✓ **Route de la Chapelle et arrêt de bus**

La question de la réfection de la route a été posée afin à minima de combler efficacement et de manière pérenne les trous de la chaussée. Il a également été demandé en séance d'installer des parois à l'arrêt de bus place Frélicot pour une meilleure protection contre le vent et la pluie.

✓ **Vœux du maire**

Compte tenu des différentes cérémonies (SNA, Vernon, Pacy-sur-Eure, etc.) il a été décidé de décaler ceux d'Houlbec-Cocherel au 31 janvier 2018.

✓ **Association AVPHC**

Il convient désormais de trouver une nouvelle Présidence à l'association. Pour cela, il faut que la Présidente actuelle, Claudine LECLERE, provoque une AG afin qu'un nouveau CA soit voté, qu'il se réunisse pour élire une nouvelle présidence.

✓ **Voirie**

Des habitants entretenant une sente (clos de la Coudraye) se sont légitimement plaints du fait que des engins motorisés l'empruntaient régulièrement. Le maire Moïse CARON et Jackie WITZ étudieront les moyens possibles pour limiter ces nuisances et assurer que les efforts d'entretien faits par les habitants soient respectés.

La séance publique a été levée à 22h45.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 3^{ième} jeudi du mois à 19h (la date sera confirmée sur le site internet de la mairie).

A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.